



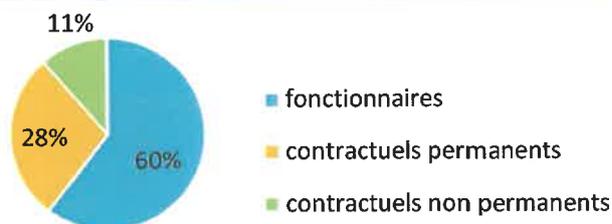
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LA ROCHE-SUR-YON

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Vendée.

Effectifs

➔ 334 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 202 fonctionnaires
- > 94 contractuels permanents
- > 38 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

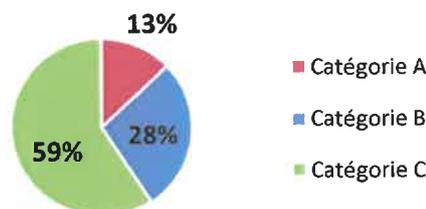
- ⇒ 21 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 71 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : 188 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

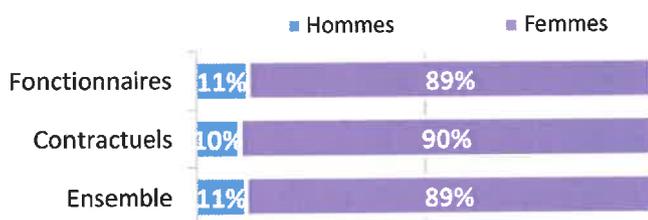
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	8%	1%	6%
Technique	17%	3%	13%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	73%	96%	80%
Police			
Incendie			
Animation	1%		1%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

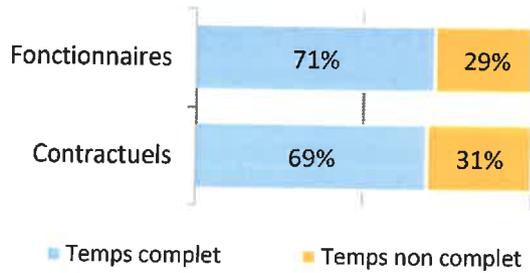


➔ Les principaux cadres d'emplois

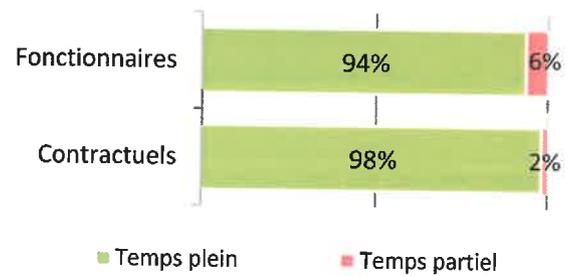
Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	38%
Aides-soignants	26%
Adjoints techniques	13%
Infirmiers en soins généraux	7%
Auxiliaires de soins	6%

— Temps de travail des agents permanents

➤ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➤ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➤ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	35%	32%
Technique	17%	0%
Administrative	6%	0%

➤ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

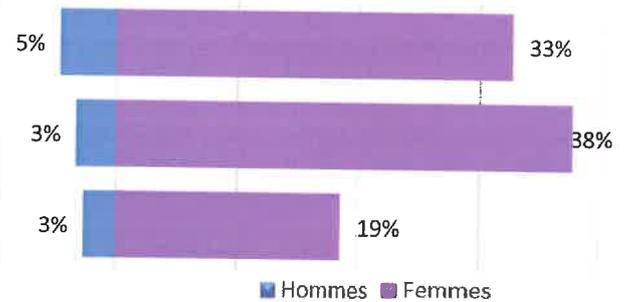
— Pyramide des âges

➤ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,03
Contractuels permanents	35,32
Ensemble des permanents	43,31

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	35,66

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➤ 296,99 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 187,20 fonctionnaires
- > 77,65 contractuels permanents
- > 32,14 contractuels non permanents

540 522 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

> 28 agents en disponibilité

- > 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- ➔ En 2023, 61 arrivées d'agents permanents et 103 départs

9 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
338 agents	296 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↗	0,5%
Contractuels	↘	-31,4%
Ensemble	↘	-12,4%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	59%
Mise en disponibilité	14%
Démission	9%
Mutation	7%
Départ à la retraite	6%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	44%
Arrivées de contractuels	16%
Voie de mutation	13%
Recrutement direct	10%
Réintégration et retour	10%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- ➔ 63 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 61 n'ayant pas été nommé(s)

dont 50% des nominations concernent des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ 117 avancements d'échelon et 15 avancements de grade

- ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 75,13 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	18 966 416 €	Charges de personnel*	14 250 292 €	➔	Soit 75,13 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	8 526 915 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	1 229 548 €	855 243 €
IFSE :	812 413 €	
CIA :	0 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	50 056 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	10 368 €	
Supplément familial de traitement :	62 857 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	736 522 €	

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 696 €	s	37 379 €		32 929 €	
Technique	s				28 431 €	28 076 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	41 854 €	39 979 €	34 110 €	29 921 €	30 292 €	28 015 €
Police						
Incendie						
Animation			s		s	
Toutes filières	45 259 €	41 874 €	34 350 €	29 921 €	29 892 €	28 018 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,42 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	14,15%
Contractuels sur emplois permanents	15,12%
Ensemble	14,42%

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 146 €			8 250 €			7 768 €			s		
Catégorie B	3 200 €			5 886 €			2 718 €			s		
Catégorie C	2 162 €			2 315 €			1 914 €			2 187 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

➔ En moyenne, 26,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 10,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,17%	2,72%	4,39%	1,67%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,36%	2,86%	5,93%	1,67%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,08%	3,53%	6,64%	1,67%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 30,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 26 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 7,8 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 33 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2023

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

19 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

⇒ 89 % sont fonctionnaires*

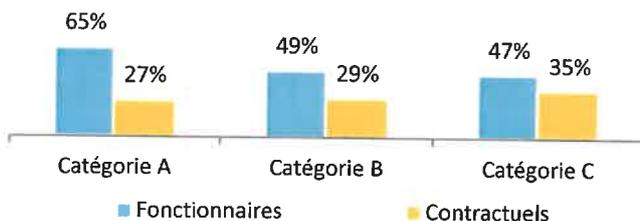
⇒ 84 % sont en catégorie C*

⇒ 22 167 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

- En 2023, 43,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



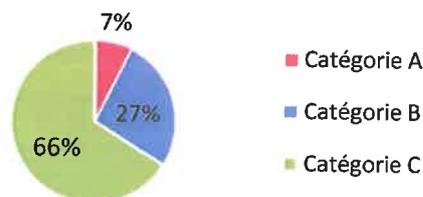
- 158 519 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	53 %
Coût de la formation des apprentis	2 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	45 %

- 598 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	6%
Autres organismes	94%
Interne à la collectivité	0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	20 282 €	70 710 €
Montant moyen par bénéficiaire	183 €	368 €

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- Jours de grève

17 jours de grève recensés en 2023

- Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2023 dans la collectivité

- Comité Social Territorial

9 réunions en 2023 dans la collectivité
4 réunions de la F3SCT